

# REDUIRE, TRIER, VALORISER NOS DECHETS !

## On a tous à y gagner !



Madame, Monsieur,

La loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement prévoit, à terme, d'intégrer dans la facturation de la collecte et du traitement des déchets ménagers une part incitative.

Ce mode de facturation, s'il nous est imposé, sera plus juste, car il prend en compte la production réelle de vos déchets. A l'inverse de la TEOM, actuellement perçue sur votre taxe foncière dont son montant est calculé sur la base de la valeur de votre logement.

D'un point de vue environnemental, toutes les études européennes montrent que la mise en place de la tarification incitative entraîne une baisse des tonnages d'ordures ménagères et une hausse des tonnages des déchets recyclables. La tarification incitative s'inscrit dans une politique de prévention et de valorisation de nos déchets.

Le SMICTOM devra mettre en place une tarification dite incitative pour favoriser cette politique. Afin de mieux appréhender le passage de cette nouvelle facturation, notre syndicat prévoit de tester sur 10 communes les implications technico-financières d'une telle mesure.



Nos agents viendront ainsi à votre rencontre pour vous informer des modalités de ce projet « test » réalisé sur votre commune.

Ils équiperont de puces vos bacs d'ordures ménagères, d'emballages et de végétaux en prenant soins de vous expliquer ce nouveau mode de collecte.

En vous remerciant de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Michel COMMANAY,

*Président du SMICTOM de la Région de Coulommiers*

*Maire de la commune*